

Mysterium Fidei n° 80 – Une retraite tous les deux ans

Publié le 1 juillet 2015
Abbé François Fernandez-Faya
4 minutes

Juillet-août-septembre 2015

Mysterium Fidei n° 80 – Une retraite tous les deux ans, abbé François Fernandez

Vous trouverez ci-après, dans votre bulletin la lettre de présentation de la nouvelle plaquette du Tiers-Ordre que **M. l'abbé Christian Bouchacourt**, notre supérieur de district nous a écrite.

Cette plaquette a été envoyée à tous les prieurés. Nous y avons intégré la liste des démarches à faire pour entrer dans le Tiers-Ordre car nous avons remarqué qu'il y a quelquefois un flou à ce sujet. Le principe est très simple : une lettre manuscrite pour postuler, une lettre manuscrite pour rentrer définitivement, avec l'accord du prêtre de la fraternité qui nous suit habituellement.

L'été arrive. C'est souvent l'occasion pour nous de faire une retraite spirituelle. La règle du Tiers-Ordre prévoit une retraite tous les deux ans. Cette année, une retraite spéciale pour les tertiaires de la Fraternité sera prêchée à l'école *Etoile du Matin*. Vous trouverez tous les renseignements en fin de bulletin.

Chacun sait d'expérience le bien que fait une retraite. Les retraites ne sont jamais les mêmes parce que nous ne sommes jamais les mêmes. C'est le Saint Esprit qui fait la retraite. Il nous prend tels que nous sommes et nous guide, avec l'aide des pères prédicateurs, pour nous conduire à l'amendement de notre vie et à l'adoption de résolutions. Il s'agit de débusquer et de combattre tout ce qui peut empêcher l'union à Dieu, en particulier le défaut dominant. Rien de tel que la solitude, le silence et la prière pour faire le point et repartir d'un bon pied dans la voie de la sanctification. Dans le monde agité et bruyant où nous sommes, les retraites sont plus que jamais indispensables.

Votre aumônier vous souhaite un saint été.

Abbé François Fernandez-Faya †

Lettre de présentation de la nouvelle plaquette du Tiers-Ordre

Le Tiers-Ordre de la Fraternité saint Pie X

Accès à la brochure de présentation du Tiers-Ordre

Alors qu'au lendemain du concile Vatican II, les séminaires se vidaient et que de nombreux prêtres abandonnaient leur sacerdoce, Monseigneur Lefebvre voulut fonder la Fraternité saint Pie X afin de sauver le sacerdoce catholique, joyau de notre sainte religion. Toute centrée sur la sainte Messe traditionnelle, celle codifiée par le pape Saint Pie V, **la Fraternité Saint-Pie X** est orientée vers les prêtres et leur sanctification.

Pour les aider, notre fondateur créa ensuite, avec l'aide de sa sœur, Mère Marie Gabrielle, **les Sœurs de la Fraternité saint Pie X** dont la vocation première est de prier pour les prêtres, leur sanctification et les décharger des tâches matérielles afin qu'ils puissent s'adonner totalement à leur apostolat.

Désireux de répondre aux demandes de nombreux laïcs qui souhaitaient s'associer à l'esprit de

l'œuvre sacerdotale de la Fraternité saint Pie X, **Mgr Lefebvre** fonda le 1 novembre 1980, **le Tiers-Ordre de la Fraternité Saint Pie X** dont le but essentiel est la sanctification de ses membres par le devoir d'état, l'amour de l'Église et de sa Tradition multiséculaire, et le désir de prier et de faire pénitence pour la sanctification et la persévérance des prêtres.

La dévotion à la sainte Messe est le centre de la vie du tertiaire de la FSSPX. C'est au pied de l'autel qu'il acquiert l'amour de Dieu et des âmes ainsi que l'esprit de sacrifice. A sa place, dans la fidélité à son devoir d'état, il aura à cœur d'aider les prêtres par son dévouement dans les prieurés lorsque cela sera possible mais aussi de les soutenir par ses prières et ses sacrifices offerts pour eux.

En retour la Fraternité saint Pie X fait participer les membres de son Tiers-Ordre aux mérites qu'elle obtient, aux prières et aux suffrages qu'elle élève vers le Ciel chaque jour. Le tertiaire fait partie de la grande famille de la Fraternité saint Pie X.

La Fraternité saint Pie X offre ainsi aux membres de son Tiers-Ordre un bel instrument de sanctification et les associe et les soutient dans le combat de la foi qu'elle mène, pour l'amour de l'Église et l'honneur du Christ-Roi, dans la fidélité à la Tradition catholique que nos pères nous ont léguée. Que la Vierge Marie à laquelle a été consacrée la Fraternité saint Pie X, par l'intercession de notre patron saint Pie X, protège et garde les membres de notre Tiers-Ordre afin qu'au terme de notre pèlerinage sur la terre tous les membres de la grande famille de la Fraternité Saint Pie X soient réunis éternellement au paradis pour chanter éternellement les louanges de la Sainte Trinité avec les anges et tous les saints. Dieu vous bénisse !

Abbé Christian BOUCHACOURT, Supérieur du **District de France**